MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

24 – Direction Sports et Jeunesse

331 – Pilotage de la Performance

Note à l'attention de :

Monsieur Fabian JORDAN,
Président de m2A

S/c de Monsieur Jean-Luc HUMBERT,
Directeur général des services

S/c de Nathalie POPADYAK et Régis OCHSENBEIN,
Directeurs généraux adjoints

Le 12 février 2020

Objet : situations financières de l'association MON et de la société MON CLUB.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la santé financière des deux structures précitées en objet, utilisatrices d'équipements sportifs communautaires, à la suite du travail d'analyse effectué dans le cadre du dialogue de gestion par la Direction Sports et Jeunesse en collaboration étroite avec le service Pilotage de la Performance.

1) RAPPEL CONTEXTUEL DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MON ET LA SOCIETE MON CLUB ET COUT NET ESTIME POUR M2A

M2A détient en tant que compétences optionnelles, la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ainsi que le soutien à l'association Mulhouse Olympic Natation (MON) en tant que club sportif de haut niveau hébergé dans un équipement communautaire.

Cette association s'est vue mettre à disposition à titre onéreux en 2011 par m2A le centre d'entraînement et de formation à la natation sportive de haut-niveau afin d'amplifier le développement de ses pratiques et de mener à bien ses projets à travers cet équipement performant.

Au-delà des objectifs sportifs assignés au MON, la gestion quotidienne du centre incombe à ce dernier, sous le contrôle de m2A. Cet engagement demande une optimisation de son occupation par l'accueil d'activités de loisirs rémunérées qui a conduit les dirigeants du MON à dissocier les activités sportives de celles de loisirs en procédant à la création de la société MON CLUB en 2013, afin de préserver le caractère associatif du MON.

Les conditions de mise à disposition du centre aux 2 structures ont été reprécisées en décembre 2013 par le Conseil d'Agglomération (répartition volume d'utilisation, charges de fonctionnement au prorata des utilisations respectives et redevances annuelles).

Au titre des mesures d'accompagnement et de soutien à la filière de formation élite jeune et de soutien au développement de la natation, un agent communautaire est mis à la disposition de l'association MON (temps complet - volume annuel : 1 872 heures). Dans ce cadre, m2A assure le versement de la totalité des traitements à l'agent concerné et l'association MON rembourse annuellement à m2A la totalité des rémunérations et des primes versées à l'agent.

Cette charge financière pour l'association est cependant atténuée par le versement d'une subvention communautaire spécifique (voir ci-après).

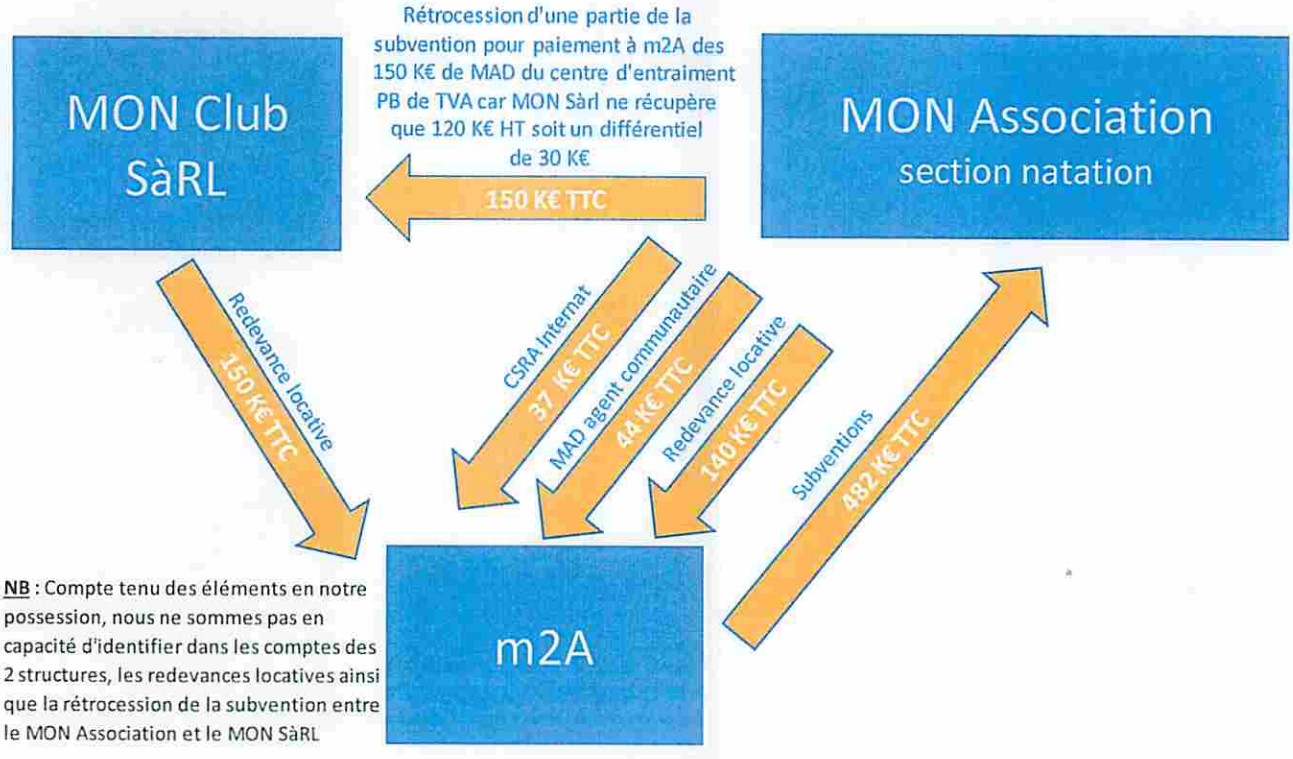
Il en ressort pour la saison 2018/2019, un coût net pour m2A estimé à 498 K€ pour le MON Association et le MON SàRL avec :

① Des **subventions m2A (482 K€) versées à l'association MON** :
- ⇨ Subvention pour le Centre d'entrainement (270 K€),
- ⇨ Subvention pour le projet sportif (200 K€),
- ⇨ Subvention pour la mise à disposition de cadre sportif (12 K€).

② Des **recettes m2A (221 K€) perçues par l'association MON :**
- ⇨ Redevance locative (140 K€),
- ⇨ Recette pour la mise à disposition d'un agent communautaire (44 K€),
- ⇨ Recette pour l'internat du CSRA (37 K€).

③ Des **recettes m2A (150 K€) perçues** par le **MON Club SARL** :
- ⇨ Redevance locative (150 K€). **Il est à noter qu'à ce jour la structure doit encore à m2A 211 K€ dont 150 K€ concernant la redevance 2019 et 61 K€ de solde de la redevance 2018. A ce titre l'association MON n'a pas répondu formellement aux demandes d'information de m2A relatives aux interactions portant sur l'utilisation de la subvention accordée et notamment les modalités de reversement des 150K€ à MON club SARL**

④ Des **dépenses directes de m2A (387 K€) liées au fonctionnement du MON :**
- ⇨ Coût énergétique estimées par la Direction Sports et Jeunesse (387 K€).



NB : Compte tenu des éléments en notre possession, nous ne sommes pas en capacité d'identifier dans les comptes des 2 structures, les redevances locatives ainsi que la rétrocession de la subvention entre le MON Association et le MON SàRL

2) SUIVIS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES RENFORCES PAR M2A DES DEUX STRUCTURES

Des points d'étape réguliers sont réalisés et ont donné lieu ces dernières années à l'établissement de diverses notes d'informations retraçant le mode relationnel d'ensemble et les préoccupations soulevées tant par la Direction Sports et Jeunesse que par les structures elles-mêmes.

Avril 2017 : note à l'attention du Président de m2A s/c du DGS portant sur la gestion de l'association MON qui a fait l'objet de remarques de la part de la Chambre Régionale des Comptes et sur les comptes de la société MON CLUB avec information de situations financières dégradées dans les 2 structures.

Juillet 2018 : note au service des affaires juridiques de m2A sur les impacts financiers internes liés à l'application de la TVA relative aux redevances de mise à disposition du centre (saisine interne qui fait suite à la double interpellation MON/MON CLUB avec retour vers ces dernières ensuite).

Janvier 2019 : note interservices préalable à la rencontre des deux structures.

Mai 2019 : note à l'attention du Président de m2A s/c du DGS incluant une alerte sur les situations financières fragilisées des 2 structures.

Le suivi exercé dans le cadre du dialogue de gestion a ainsi permis de mesurer la santé financière des deux structures, présentée ci-après.

3) SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION MON (EXERCICE CLOS AU 30/09/2018)

Source documentaire :

- comptes annuels détaillés de la saison 2017/2018,
- rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la saison 2017/2018 en date du 17/10/2019.

<u>Constat général</u> : il en ressort que la situation financière de l'association MON à fin septembre 2018 se dégrade encore par rapport à la précédente saison et reste très fragile et risquée avec :

- ⇨ **Des fonds propres négatifs s'élevant à – 188 K€** en aggravation de 7 K€ liée au déficit de la saison écoulée,
- ⇨ Une trésorerie bancaire positive de + 77 K€ en augmentation de 46 K€,
- ⇨ Une trésorerie disponible négative de – 84 K€ correspondant à la trésorerie bancaire (+ 77 K€) + les créances d'exploitation à court terme (446 K€) - les dettes d'exploitation à court terme (607 K€),
- ⇨ **Un résultat net toujours déficitaire de – 7 K€** pour l'exercice clos au 30/09/2018 contre – 39 K€ l'exercice précédent.

L'association MON disposant de réserves fortement négatives (- 188 K€) à fin septembre 2018 et n'arrivant pas à équilibrer ses comptes depuis de nombreuses années, doit impérativement retrouver l'équilibre financier afin de reconstituer ses fonds propres. Ainsi, la continuité d'exploitation au 30/09/2018 reste soumise aux plans d'actions que la direction doit obligatoirement mettre en œuvre.

De plus, **les remarques du Commissaire aux Comptes dans son rapport sur les comptes annuels de la saison 2017/2018 sont également à considérer** :

- ⇨ **Le résultat est sous-évalué de 43 K€** dont 30 K€ liés à des produits à recevoir non justifiés et 13 K€ liés à des créances ouvertes qui ne devraient pas être réglées,
- ⇨ **L'attention est attirée sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation.**

Enfin, **cette situation financière pose également question dans un contexte de préparation de l'association en tant qu'organisatrice des championnats d'Europe « Masters » en 2022 à Mulhouse pour lequel la Direction Sports et Jeunesse a produit une note en date du 11 mai 2019.**

<u>Préconisations d'ensemble / propositions d'actions à mener</u> : Il conviendrait d'obtenir de la part de l'association MON :

- ⇨ **Le plan de redressement** avec les mesures prises et envisagées,
- ⇨ **Des explications** (liste non exhaustive) sur :
 - les variations significatives observées au niveau des charges et des produits,
 - le détail des dettes et les créances restant ouvertes au 30/09/2018,
 - la méthode de comptabilisation de la rétrocession à la SàRL MON Club des 150 K€ de subvention perçue par l'association MON pour paiement à m2A de la mise à disposition du centre d'entraînement.
- ⇨ Le grand livre des comptes annuels 2017/2018 de la structure,
- ⇨ Les comptes provisoires de la saison sportive 2018/2019.





4) SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE MON CLUB (EXERCICE CLOS AU 31/12/2018)

Source documentaire ⇨ comptes annuels détaillés de l'année 2018.

- **Constat général : il en ressort que la situation financière de la structure à fin 2018 se dégrade encore par rapport à la précédente saison et reste très fragile et risquée avec :**
 - ⇨ **Des fonds propres négatifs s'élevant à - 281 K€** en aggravation de 18 K€ liée au déficit de l'année écoulée,
 - ⇨ Une trésorerie bancaire positive de + 13 K€ en augmentation de 8 K€,
 - ⇨ Une trésorerie disponible fortement négative de - 288 K€ correspondant à la trésorerie bancaire (+ 13 K€) + les créances d'exploitation à court terme (158 K€) - les dettes d'exploitation à court terme (459 K€),
 - ⇨ **Un résultat net à nouveau déficitaire de - 18 K€ fin 2018** (contre + 5 K€ en 2017).

La société MON CLUB disposant de réserves fortement négatives (- 281 K€) à fin décembre 2018 et n'arrivant pas à équilibrer ses comptes depuis de nombreuses années, doit impérativement retrouver l'équilibre financier et afficher des excédents afin de reconstituer ses fonds propres. Ainsi, la continuité d'exploitation au 31/12/2018 reste soumise aux plans d'actions que la direction doit obligatoirement mettre en œuvre.

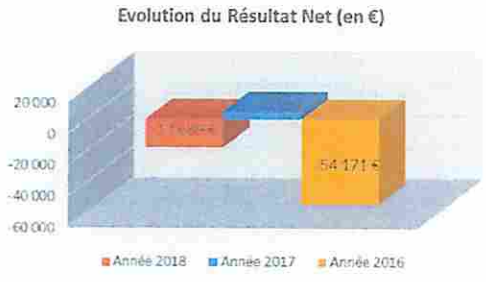
Pour rappel, la structure ne dispose pas de Commissaire aux Comptes du fait de sa forme juridique (SARL) qui ne l'impose pas.

En outre, **la situation financière de la Société MON CLUB interroge également sur sa capacité actuelle à honorer les redevances annuelles de mise à disposition du centre d'entraînement (arriérés dus à M2A pour un montant total de 211 K€ portant sur les années 2018 (61 K€) et 2019 (150 K€).**

- **Préconisations d'ensemble / propositions d'actions à mener :**

Il conviendrait d'obtenir de la part de la société MON CLUB :

- ⇨ **Le plan de redressement** avec les mesures prises et envisagées,
- ⇨ **Des explications** (liste non exhaustive) sur :
 - les variations significatives observées au niveau des charges et des produits,
 - le détail des dettes et des créances restant ouvertes au 31/12/2018,
 - la méthode de comptabilisation de la rétrocession à la Sarl MON Club des 150 K€ de subvention perçue par l'association MON pour paiement à m2A de la mise à disposition du centre d'entraînement,
- ⇨ Le grand livre des comptes annuels 2017/2018 de la structure,
- ⇨ Les comptes provisoires de la saison sportive 2018/2019.





5) LA QUESTION DE LA POURSUITE DU FINANCEMENT PAR M2A DE L'ASSOCIATION MON

La Direction Sports et Jeunesse et le Service Pilotage de la Performance de m2A s'interrogent en termes de poursuite ou non du financement de l'association face aux signaux d'alerte qui sont émis à travers les comptes et les réserves inscrites par le Commissaire aux Comptes, même sans déclenchement à notre connaissance par ce dernier, d'une procédure d'alerte pour l'instant.

De manière générale, une collectivité peut verser une subvention à une association en difficultés financières sous réserve qu'elle poursuive son activité. Des exemples de jurisprudence sont venus éclairer des cas similaires :

- Arrêt C.A.A. Nantes du 30/11/99 : **Ville d'Alençon tenue de verser le reliquat de la subvention allouée** pour l'année 2012 par une délibération antérieure **sous réserve que le club sportif poursuive son activité dès lors que l'activité avait bien été maintenue au cours de cette année.**

Toutefois, la subvention de la collectivité (qui doit disposer de l'ensemble des éléments lui permettant d'apprécier la situation de l'association), ne doit pas conduire à masquer l'état de cessation de paiement de l'association en lui permettant la poursuite d'une activité gravement déficitaire.

- Arrêt C.A.A. de Marseille du 10/11/11 : **a considéré que la ville de Nice avait commis une faute en continuant à subventionner un club sportif sans disposer de toutes les informations nécessaires** lui permettant de se faire une idée de la situation et a engagé la responsabilité de la commune.

6) CONCLUSIONS

Au vu des indicateurs développés ci-avant et des sommes restant dues à m2A, il est donc préconisé d'approfondir les analyses financières à travers :

- en premier lieu, des demandes de production des documents complémentaires par courrier formel (signature : Vice-président délégué aux sports) ;
- en action complémentaire, le mandatement d'un cabinet d'audit extérieur qui permettrait d'affiner les appréciations premières par ses investigations, pour confirmer et lever les interrogations liées aux situations financières des deux structures ;
- le Directeur général des services, au vu de cette situation, a demandé au DGA en charge du pôle ressources et au directeur sports et jeunesse de bloquer le mandatement de la subvention 2020 au MON (86 640€ à ce jour) tant que Mon Club n'aura pas procédé au règlement des sommes dues à m2A (211K€, dont 150K€ concernant la redevance 2019 et 61K€ de solde de la redevance 2018).

Ces actions visent principalement à prémunir m2A face à d'éventuelles allégations de défaut de contrôle et de suivi de ces deux structures partenaires à la fragilité financière avérée, le tout dans un contexte actuel d'une procédure judiciaire en cours (MON) et de l'organisation éventuelle d'un évènement sportif international en 2022 (Championnats d'Europe Masters).

Par ailleurs et après 8 années de fonctionnement du centre d'entrainement, le constat de la mise à disposition exclusive de l'équipement aux deux entités ne permet pas l'optimisation de l'occupation de ses bassins par une mutualisation des activités et de l'accueil des usagers de m2A, empêchant de potentielles et importantes recettes complémentaires.

Tels sont les éléments que nous souhaitons porter à votre connaissance, dans l'attente de vos instructions.

Le Directeur
Sports et Jeunesse,

Jean Michel LECLERCQ

Copie à :

- Monsieur Daniel BUX, Vice-président délégué aux Sports.